EXPERTISE | AUDIT | CONSEIL

IRDSU
15 Boulevard de Berlin
44000 NANTES

Rapports du Commissaire aux Comptes

Exercice clos le 31/12/2023

EXPERTISE | AUDIT | CONSEIL

Association Inter-Réseaux des professionnels du Développement Social Urbain
Association Loi 1901
15 Boulevard de Berlin
44000 NANTES

SIREN : 442 234 639

****

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Assemblée d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2023

****

Aux membres de l'association,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association « IRDSU » relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

- **Subventions d'exploitation**

Nous nous sommes assurés de la pertinence et de l'efficacité des contrôles internes en lien avec les mécanismes comptables des subventions reçues par votre association. Nous avons contrôlé la correcte comptabilisation des subventions, tant au niveau des flux figurant au compte de résultat que des soldes des comptes de bilan (notamment les postes « autres créances » et « produits constatés d'avance »).

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport moral et financier et dans les autres documents adressés aux membres de l'assemblée générale sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

A Treillières, le 14 juin 2024

Pour la SAS ORECO,
Commissaires aux comptes

Matthieu GUINE
Commissaire aux comptes



Bilan Actif

		31/12/2023			31/12/2022
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	**IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Concessions brevets droits similaires				
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques,mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles	7 087	6 221	866	1 058
	Immobilisations grevées de droits				
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations	400		400	400
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières				
	TOTAL (I)	**7 487**	**6 221**	**1 266**	**1 458**
ACTIF CIRCULANT	**STOCKS ET EN-COURS**				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (3)				
	Créances usagers et comptes rattachés	31 758		31 758	26 703
	Autres créances	1 144		1 144	49
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
	DISPONIBILITES	219 944		219 944	217 166
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance	2 891		2 891	382
	TOTAL (II)	**255 736**		**255 736**	**244 301**
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (III)				
	Primes de remboursement des obligations (IV)				
	Ecarts de conversion actif (V)				
	TOTAL ACTIF (I à VI)	**263 224**	**6 221**	**257 002**	**245 759**

(1) dont droit au bail
(2) dont à moins d'un an
(3) dont à plus d'un an

ENGAGEMENTS RECUS

Legs nets à réaliser : - acceptés par les organes statutairement compétents - autorisés par l'organisme de tutelle

Bilan Passif

		31/12/2023	31/12/2022
Fonds associatifs	**Fonds propres**		
	Fonds associatifs sans droit de reprise		
	Dont legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés, subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables		
	Ecarts de réévaluation		
	Réserves		
	Report à nouveau	189 244	142 951
	Résultat de l'exercice	30 203	46 293
	Total des fonds propres	**219 447**	**189 244**
	Autres fonds associatifs		
	Fonds associatifs avec droit de reprise		
	- Apports		
	- Legs et donations		
	- Subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables		
	Résultats sous contrôle de tiers financeurs		
	Droits des propriétaires		
	Ecarts de réévaluation		
	Subventions d'investissement sur biens non renouvelables		
	Provisions réglementées		
	Total des autres fonds associatifs		
	Total des fonds associatifs	**219 447**	**189 244**
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total des provisions		
Fonds dédiés	Sur subventions de fonctionnement	6 136	
	Sur dons manuels affectés		
	Sur legs et donations affectés		
	Total des fonds dédiés	**6 136**	
DETTES (1)	**DETTES FINANCIERES**		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)		
	Emprunts et dettes financières divers		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	12 958	12 885
	Dettes fiscales et sociales	13 531	29 002
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	373	
	Produits constatés d'avance	4 557	14 627
	Total des dettes	**31 419**	**56 515**
	Ecarts de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	**257 002**	**245 759**

Résultat de l'exercice exprimé en centimes	30 202,89	46 292,65
(1) Dont à moins d'un an	31 419	56 515
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		

ORECO
Commissaire aux Comptes

Compte de Résultat

		31/12/2023	31/12/2022
		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises, de produits fabriqués	439	24
	Prestations de services	36 519	49 783
	Productions stockée		
	Production immobilisée		
	Subventions d'exploitation	282 876	276 000
	Dons		
	Cotisations	1 730	1 080
	Legs et donations		
	Autres produits de gestion courante	5	1 821
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges	6 800	11 621
	Autres produits		
	Total des produits d'exploitation	**328 368**	**340 329**
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats		
	Variation de stock		
	Autres achats et charges externes	195 311	137 287
	Impôts, taxes et versements assimilés	567	698
	Rémunération du personnel	75 962	134 739
	Charges sociales	19 689	45 919
	Subventions accordées par l'association		
	Dotation aux amortissements et dépréciations	1 339	1 738
	Dotation aux provisions		
	Autres charges	84	407
	Total des charges d'exploitation	**292 952**	**320 789**
	1 - RESULTAT COURANT NON FINANCIER	**35 417**	**19 539**
Produits financiers	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Intérets et produits financiers	1 125	1 255
Charges financières	Dotation aux amortissements et aux dépréciations		
	Intérets et charges financières		
	2 - RESULTAT FINANCIER	**1 125**	**1 255**
	3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (1 + 2)	**36 541**	**20 795**
	Produits exceptionnels		5
	Charges exceptionnelles	53	2 820
	4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL	**(53)**	**(2 815)**
	Impôts sur les sociétés	150	78
	(+) Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs		28 391
	(-) Engagements à réaliser sur ressources affectées	6 136	
	TOTAL DES PRODUITS	**329 493**	**369 980**
	TOTAL DES CHARGES	**299 290**	**323 687**
	EXCEDENT ou DEFICIT	**30 203**	**46 293**
LUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	**PRODUITS**	**434 286**	**279 554**
	Bénévolat	434 286	279 554
	Prestations en nature		
	Dons en nature		
	CHARGES	**434 286**	**279 554**
	Secours en nature		
	Mise à disposition gratuite de biens et services		
	Personnel bénévole	434 286	279 554

Annexe

ANNEXE - Elément 1

Règles et Méthodes Comptables

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Rappel des principes

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base et aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels :

- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

Les comptes annuels ont été établis conformément aux règles et méthodes comptables françaises suivant les prescriptions du règlement N°2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, et en application du règlement 2018-06 du 5 décembre 2018 remplaçant le règlement CRC 99-01 du février 1999.

La méthode retenue pour l'inscription des éléments portés en comptabilité est la méthode des coûts historiques, basée sur la définition et la détermination des coûts de revient des actifs.

Le bilan de l'exercice présente un total de **257 002** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **329 493** euros et un total **charges** de **299 290** euros,dégageant ainsi un **résultat** de **30 203** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2023** et finit le **31/12/2023.**

Il a une durée de **12** mois.

ANNEXE - Elément 1

Règles et Méthodes Comptables

Faits caractéristiques de l'exercice

Néant.

Changements de méthodes

Néant.

Faits postérieurs

Néant.

2 - INFORMATIONS SUR LES COMPTES ANNUELS

Immobilisations

Les immobilisations incorporelles et corporelles correspondent aux éléments identifiables du patrimoine, contrôlés par l'entreprise et procurant des avantages économiques futurs.

L'association a considéré ses immobilisations comme non décomposables.

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition, soit au prix d'achat majoré des frais accessoires, droits de douane, minoré des rabais commerciaux et escomptes de règlements, augmenté des coûts directement engagés pour mettre l'actif en place en état de fonctionner. Les frais d'emprunts ne sont pas incorporés.

Les tableaux de variations des immobilisations et des amortissements sont donnés en annexe.

Immobilisations corporelles

Les modes et durées d'amortissements retenus sont les suivants :

Matériel de bureau	Linéaire	De 1 à 3 ans
Mobilier de bureau	Linéaire	3 ans

ANNEXE - Elément 1

Règles et Méthodes Comptables

Immobilisations financières

Autres immobilisations financières

Elles sont constituées de parts sociales Ecossimo pour 400 €.

Créances clients

Les créances clients ont toutes une échéance inférieure à un an.

Ces créances sont dépréciées en fonction de leur probabilité de recouvrement.

Les mouvements affectant les dépréciations sont fournis dans les tableaux annexes ci-après.

Autres créances

Néant

Charges constatées d'avance

Elles sont liées à l'exploitation.

Provisions pour risques et charges

Néant.

Autres emprunts et dettes

Ils sont constitués pour l'essentiel par des dettes d'exploitation.

Leur répartition par échéance est fournie dans le tableau annexe.

Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance correspondent pour 4 557 € à la part des abonnements participatifs facturés en 2023 qui concernent les exercices 2023 et 2024, l'abonnement valant pour une durée de 12 mois de date à date.

ORECC
Commissaire

ANNEXE - Elément 1

Règles et Méthodes Comptables

3 – INFORMATIONS SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Reconnaissance de chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires concerne les abonnements participatifs. Celui-ci est appréhendé à partir des dates d'abonnement.

Ventilation du chiffre d'affaires

Par marché géographique

France	100 %

Opérations exceptionnelles

Néant.

Fiscalité de l'association

Les activités de l'association ne sont pas fiscalisées. Seuls les intérêts générés sur le compte sur livret Associatis sont soumis à l'impôt sur les sociétés au taux réduit de 24 %.

ANNEXE - Elément 1

Règles et Méthodes Comptables

4 – AUTRES INFORMATIONS

Indemnités de départ en retraite

Cette étude actuarielle est réalisée à partir des paramètres économiques, sociaux et techniques suivants, et ce pour l'ensemble des catégories du personnel :

- L'augmentation annuelle des salaires est de 1 %,
- Le départ prévu, sauf dérogation individuelle, est de 64 ans,
- Le taux de charges sociales patronales retenu est de 40 %,
- Le départ intervient à l'initiative du salarié,
- Le taux de rotation du personnel retenu est fonction du statut et de l'âge du salarié,
- Le taux d'actualisation et de revalorisation annuelle nette du fond est de 3.17 %,
- La table de mortalité utilisée est la table réglementaire 2018-2020,
- La méthode de calcul retenue est la méthode prospective.

La valorisation s'élève à 1 188 €. L'engagement n'est pas comptabilisé.

Effectif moyen

- Cadres :
- Techniciens
- Employés et ouvriers : 2
- Apprentis :

ANNEXE - Elément 1

Règles et Méthodes Comptables

Autres engagements

Engagements donnés

- Autres engagements donnés

Subventions :

En cas de non-respect de tout ou partie des programmes d'actions dans les délais prévus, les organismes se réservent le droit d'exiger le reversement total ou partiel des subventions.

Concernant 2023, il a été considéré que les programmes ont été totalement réalisés.

Charges de personnel :

Dans le cas où les pouvoirs publics seraient amenés à supprimer les subventions, les sommes dues en cas de rupture de contrat de travail à l'initiative de l'association ont été évaluées à 3 mois de salaires, soit environ 9 K€ + indemnités de licenciement pour environ 1,2 K€ + 10 K€ de frais généraux.

L'engagement total est donc évalué à 20 K€.

Engagements reçus

- Autres engagements reçus

Néant.

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant pris en charge concernant les honoraires des commissaires aux comptes s'élève à 4,7 K €.

ANNEXE - Elément 1

Règles et Méthodes Comptables

Reconnaissance de produits

- Subventions : elles sont affectées au financement de conventions annuelles, ainsi qu'à la couverture des coûts de fonctionnement généraux ;

- Abonnements participatifs : le chiffre d'affaires est appréhendé à partir des demandes d'abonnement des communes et collectvités territoriales, en appréhendant la quote-part facturée d'avance.

Contributions volontaires en nature

La méthode de valorisation de la contribution des volontaires bénévoles retenue est la suivante :

- le nombre de jours de bénévolat par chantier et fourni pas la direction. Pour l'exercice 2023, il s'élève à 1.888 jours;

- le coût journalier d'un bénévole est évalué selon la formule de calcul suivante : 2 fois le Smic horaire en vigueur (sur la base de 7 heures de travail par jour) + charges sociales (au taux de 50 %).

Pour l'exercice 2023, le coût journalier retenu est de 230 €.

Selon cette méthode de valorisation, la contribution des volontaires bénévoles est estimée à 434 286 € au titre de l'exercice 2023.

Produits de placement

Le 5 janvier 2011, l'association a placé une partie de ses excédents de trésorerie sur un compte livret Associatis souscrit auprès de la Caisse d'Epargne. Les caractéristiques de ce compte sur livret sont les suivantes :

- plafond de dépôt : 75 M€

- taux d'intérêt annuel brut : 0.15 %

- fiscalité : les intérêts générés sur le compte sur livret Associatis sont soumis à l'impôt sur les sociétés au taux réduit de 24 %.

Au 31 décembre 2023, le montant des fonds figurant sur ce compte sur livret s'élève à 166.542 €. Le montant des intérêts perçus au titre de l'exercice 2023 s'élève à 623 €. La charge d'impôt est non significative.

Immobilisations

		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2023
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Viremt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Autres						
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui						
	instal. agenct aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels						
	Instal., agencement, aménagement divers						
	Matériel de transport						
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	6 611		1 199		723	7 087
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations grévées de droits						
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**6 611**		**1 199**		**723**	**7 087**
FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence						
	Autres participations	400					400
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières						
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	**400**					**400**
	TOTAL	**7 011**		**1 199**		**723**	**7 487**

Amortissements

		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2023
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Autres				
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre				
	sur sol d'autrui				
	instal. agencement aménagement				
	Instal technique, matériel outillage industriels				
	Autres instal., agencement, aménagement divers				
	Matériel de transport				
	Matériel de bureau, mobilier	5 553	1 391	723	6 221
	Emballages récupérables et divers				
	Immobilisations grevées de droits				
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**5 553**	**1 391**	**723**	**6 221**
	TOTAL	**5 553**	**1 391**	**723**	**6 221**

Provisions

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2023
PROVISIONS REGLEMENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres				
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations : incorporelles				
	Sur immobilisations : corporelles				
	Sur immobilisations : des titres mis en équivalence				
	Sur immobilisations : titres de participation				
	Sur immobilisations : autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients				
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION				
	TOTAL GENERAL				
	Dont dotations et reprises : - d'exploitation				
	Dont dotations et reprises : - financières				
	Dont dotations et reprises : - exceptionnelles				

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.

ORECO
Commissaire aux Comptes

Créances et Dettes

		31/12/2023	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières			
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	31 758	31 758	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	532	532	
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés			
	Débiteurs divers	612	612	
	Charges constatées d'avance	2 891	2 891	
	TOTAL DES CREANCES	**35 793**	**35 793**	
	Prêts accordés en cours d'exercice			
	Remboursements obtenus en cours d'exercice			
	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			

		31/12/2023	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	12 958	12 958		
	Personnel et comptes rattachés	7 459	7 459		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	5 834	5 834		
	Impôts sur les bénéfices	150	150		
	Taxes sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	87	87		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés				
	Autres dettes	373	373		
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance	4 557	4 557		
	TOTAL DES DETTES	**31 419**	**31 419**		
	Emprunts souscrits en cours d'exercice				
	Emprunts remboursés en cours d'exercice				
	Emprunts dettes associés (personnes physiques)				

Charges constatées d'avance

	Période	Montants	31/12/2023
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION		2 891	**2 891**
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			**2 891**

Produits constatés d'avance

	Période	Montants	31/12/2023
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION		4 557	**4 557**
Produits constatés d'avance - FINANCIERS			
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS			
TOTAL			**4 557**

Commissaire aux Comptes

Tableau de suivi des fonds associatifs

Libellé	Solde au début de l'exercice A	Augmentations B	Diminutions C	Solde à la fin de l'exercice D = A + B - C
Fonds associatifs sans droit de reprise				
- Patrimoine intégré				
- Fonds statutaires				
- Subventions d'investissement non renouvelables				
- Apports sans droit de reprise				
- Legs et donations avec contrepartie d'actif immobilisés				
- Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables				
Ecarts de réévaluation sur des biens sans droit de reprise				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau	142 951	46 293		189 244
Résultat de l'exercice	46 293		46 293	
Fonds associatifs avec droit de reprise				
- Apports				
- Legs et donations				
- Subventions d'investissement sur biens renouvelables				
Résultats sous contrôle des tiers financeurs				
Droits des propriétaires (Commodat)				
Ecarts de réévaluation sur des biens avec droit de reprise				
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables				
Provisions réglementées				
TOTAL	**189 244**	**46 293**	**46 293**	**189 244**

ORECO
Commissaire aux Comptes

Tableau de suivi des fonds dédiés

I - SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AFFECTEES

Ressources	Fonds à engager au début de l'exercice A	Utilisation en cours d'exercice B	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées C	Fonds restant à engager en fin d'exercice D = A - B + C
Fonds dédiés				
Fonds dédiés sur subvention			6 136	**6 136**
TOTAL			**6 136**	**6 136**

II - RESSOURCES PROVENANT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC

Ressources	Fonds à engager au début de l'exercice A	Utilisation en cours d'exercice B	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées C	Fonds restant à engager en fin d'exercice D = A - B + C
Dons manuels				
Total				
Legs et donations				
Total				
TOTAL				

Evaluation des contributions volontaires en nature

Répartition par nature de produits	31/12/2023	31/12/2022
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
Personnel bénévole	434 286	279 554
	434 286	279 554
Total	**434 286**	**279 554**

Répartition par nature de charges	31/12/2023	31/12/2022
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens		
Prestations		
Personnel bénévole		
Personnel bénévole	434 286	279 554
	434 286	279 554